

Conseils pour la recherche

Vous trouverez aux Archives nationales :

Site de Paris :

- Archives institutionnelles et administratives, des Mérovingiens à 1789 ;
- Minutes des notaires de Paris depuis le XV^e siècle ;
- Fonds d'archives des particuliers émigrés ou condamnés pendant la Révolution (série T).

Site de Pierrefitte :

- Archives des institutions et des services de l'État depuis 1789 : chefs d'État, présidents de la République, ministères, grandes institutions publiques, établissements publics nationaux ;
- Fonds d'archives d'origine privée : personnalités de l'Histoire de France, familles, etc. (hors série T).

Et sur chaque site :

- Les inventaires et catalogues des documents conservés.
- Des ouvrages de référence pour mieux comprendre les documents d'archives.

Vous ne trouverez pas aux Archives nationales :

- Les documents conservés par les archives départementales et communales : registres d'état civil, minutes des notaires de province, délibérations des communes. Les Archives nationales ne conservent aucun document d'état civil.
- Les archives du ministère des Affaires étrangères ou du ministère de la Défense, dont la conservation et la communication sont assurées directement par ces ministères. Toutefois, c'est sur le site de Paris que vous pourrez consulter les archives du secrétariat d'État de la Marine avant la Révolution.
- Les documents conservés par les autres centres des Archives nationales : archives des anciennes colonies françaises et de l'administration coloniale, conservées au Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence ; archives d'entreprises conservées aux Archives du monde du travail à Roubaix.

Comment chercher ?

La recherche dans les archives est différente de celle pratiquée dans une bibliothèque.

Vous ne trouverez pas dans les archives un dossier complet sur un sujet précis.

Vous trouverez les documents produits, au fur et à mesure de leur activité, par des institutions publiques ou par des personnes privées. Ces documents sont aujourd'hui classés en fonction de leur origine : archives du ministère de l'Intérieur, archives des notaires de Paris, archives du Conseil du Roi, archives du maréchal Pétain, etc.

Pour mener votre recherche, vous devez donc d'abord identifier les intervenants, publics ou privés, qui ont eu à agir dans le domaine qui vous intéresse, et savoir ce que sont devenues leurs archives. Si celles-ci sont conservées aux Archives nationales, vous devez identifier dans quelle

série du cadre de classement ou dans quels versements ces archives ont été classées. En consultant les inventaires particuliers de ces séries, vous pourrez déterminer les références (les « cotes ») des cartons ou des registres contenant ou susceptibles de contenir des documents relatifs à votre sujet.

Trois étapes sont généralement nécessaires avant la consultation des documents originaux :

1. Recherche bibliographique

Elle s'effectue avant de venir aux Archives, dans une bibliothèque ou un centre de documentation. En consultant des livres ou des articles sur votre sujet de recherche, vous pourrez savoir ce qui a déjà été trouvé avant vous, voire vous inspirer de la méthode et des dépouillements de vos prédécesseurs.

Vous pourrez aussi identifier les personnes ou les institutions dont vous devez retrouver les archives.

2. Consultation des conseils dans l'[Aide à la recherche de la salle des inventaires virtuelle](#)

De nombreuses fiches, générales ou plus détaillées, abordent plus de cinquante sujets de recherche et vous permettent de préciser les fonds et les séries que vous pourriez consulter.

3. Consultation des guides de recherche et des inventaires

Elle peut s'effectuer sur le site Internet, à partir de la salle des inventaires virtuelle, onglet "[Parcourir les fonds](#)", mais aussi dans nos salles de consultation où un personnel spécialisé vous aide à vous orienter.

Les guides et les inventaires généraux vous permettent :

- de vérifier que les archives qui vous intéressent sont conservées aux Archives nationales ;
- d'identifier les séries dont vous devrez consulter les inventaires détaillés ;
- de sélectionner ces inventaires détaillés.

Les inventaires et répertoires plus détaillés vous permettent d'accéder à la cote du carton ou du registre qui vous intéresse.

Dans le cadre de cette médiation autour de la méthodologie de recherche, les Archives nationales organisent également sous divers formats (voir site Internet) :

- *des séances d'initiation à la recherche*
- *des présentations de fonds d'archives ou de documents*
- *des séminaires partagés entre chercheurs et archivistes.*